

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 16 janvier 2023 à 16 h 15, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

A-2023-01-001 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)

M. le conseiller Stéphane Leduc donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 216-29 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 216-29 modifiant le *Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

A-2023-01-002 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 435 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 435 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 435 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023.

2023-01-001 DEMANDE DE PRIX 2022-DP-ING-20 : SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE GESTION DE LA VITESSE

VU la demande de prix 2022-DP-ING-20 relative aux services professionnels quant à l'étude de gestion de la vitesse, les soumissions suivantes ont été déposées devant ce conseil :

CIMA+ S.E.N.C.	45 883,07 \$
Les Services EXP inc.	47 369,70 \$
Groupe Intervia inc.	59 010,92 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie et du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CIMA+ S.E.N.C.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. un contrat pour les services professionnels quant à l'étude de gestion de la vitesse, pour la somme maximale de 45 883,07 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de la demande de prix 2022-DP-ING-20;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 41 897,36\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ce projet.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour	Vote contre
M ^{me} la conseillère Lyne Lefebvre	M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M ^{me} la conseillère France Chenail	
M. le conseiller Stéphane Leduc	
M. le conseiller Normand Amesse	
M. le conseiller Patrick Rancourt	
M. le conseiller Jean-François Giroux	
M ^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras	

ADOPTÉ

2023-01-002 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection relativement à la nomination de M. Frédéric Paquette au poste de directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M. Frédéric Paquette pour agir à titre de directeur du Service de sécurité incendie, avec une période de probation de douze mois travaillés;

QUE l'entrée en fonction de M. Paquette soit à compter du 30 janvier 2023;

QUE les conditions de travail de M. Paquette soient celles prévues au contrat de travail;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec M. Paquette établissant les conditions d'emploi de ce dernier;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2023-01-003 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière